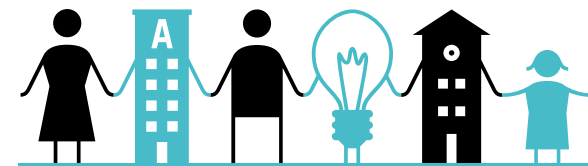




PARTAGEZ VOS IDÉES POUR PRÉLAZ-VALENCY AU CONTRAT DE QUARTER!



Lausanne est pleine de grands projets: nouveau quartier aux Plaines-du-Loup, agrandissement de la gare, tram Lausanne-Renens, nouvelle patinoire et piscine couverte à Malley. Ce n'est pas une raison pour oublier les autres quartiers et les Lausannois-e-s qui s'y trouvent. Le contrat de quartier, c'est une occasion de braquer le projecteur, durant trois ans, sur un quartier. Une occasion de rappeler son identité, avec tout ce qui existe et qui fonctionne; mais aussi une occasion d'aborder ses préoccupations et de chercher des solutions, de développer des projets. Le contrat de quartier, c'est aussi une manière de donner la parole aux habitants-e-s. Car si la ville a des autorités politiques et une administration, c'est pour assurer un service public, un service à la population. La population est aussi la mieux placée pour exprimer les problèmes rencontrés en ville, et pour apprécier les solutions possibles. La Ville vient à la rencontre de ses habitants-e-s, qui sont directement concerné-e-s, et qui ont une expérience de terrain à faire valoir.

Le contrat de quartier, c'est enfin un espace de débats. Chacun-e a son expérience de la ville, et rencontre des problèmes spécifiques. Et bien sûr, l'attitude des uns-e-s peut représenter des problèmes pour les autres: si le quartier est un espace commun, il peut aussi être un lieu de conflit. Mais il peut aussi être un lieu d'échange, où les problèmes sont débattus, pour trouver des solutions plus satisfaisantes pour toutes et tous. Enfin, le quartier peut aussi être un lieu de solidarités, un lieu de ressources, où réaliser ce que personne ne pourrait garantir individuellement.

La Ville propose un contrat de quartier; c'est un outil que nous mettons à la disposition des habitant-e-s de Prélaz-Valency. Nous espérons qu'il connaisse le succès déjà rencontré à Montelly et aux Boveresses. Mais cela dépendra de la réponse que vous lui apporterez!

David Payot
Conseiller municipal
Directeur Enfance, jeunesse et quartiers



CONTRAT DE QUARTIER POUR PRÉLAZ-VALENCY

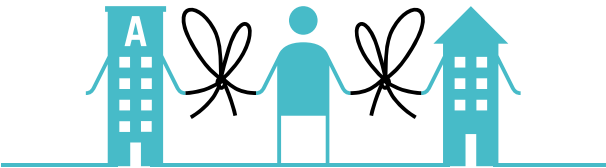


SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ENFANCE,
JEUNESSE ET QUARTIERS
Place Chauderon 9 – CP 5032
1002 Lausanne

Tél: 021 315 74 52
Email: contratdequartier@lausanne.ch
www.lausanne.ch/contrats-de-quartier

L a u s a n n e

UN CONTRAT DE QUARTIER



UN CONTRAT DE QUARTIER EST UN ENGAGEMENT DE CONFIANCE ENTRE LA VILLE DE LAUSANNE ET LES PERSONNES QUI HABITENT ET/OU TRAVAILLENT DANS LE QUARTIER POUR RÉFLÉCHIR ET PARTICIPER ENSEMBLE À L'AMÉLIORATION DURABLE DE LA QUALITÉ ET DU CADRE DE VIE DU QUARTIER.

POURQUOI PRÉLAZ-VALENCY ?

L'ancien quartier de Prélaz-Valency, qui oscille entre industriel (dépôt des tl), petites entreprises et espaces verts, est un axe de transit important vers l'ouest lausannois. Composé d'immeubles modernes ayant trouvé place entre des îlots de maisons familiales plus anciennes, il héberge une population hétérogène. Dans les enjeux à venir : favoriser la mixité sociale et accompagner les changements urbains (construction de logements, arrivée du tram et des bus à haut niveau de service). La nouvelle association du quartier constituera un partenaire central du contrat de quartier, qui souhaite relier le quartier du bas (Prélaz) avec celui du haut (Valency) à travers ses grands espaces verts. C'est une opportunité à saisir pour donner une voix à ce quartier et accompagner sa mutation, en lien étroit avec son tissu associatif et ses habitant·e·s.

COMMENT VOUS IMPLIQUER ?



Selon vos envies et vos disponibilités, vous avez le choix entre plusieurs possibilités de participation au contrat de quartier :

- représenter votre quartier dans la **COMMISSION DE QUARTIER** ;
- prendre part à un **GROUPE DE TRAVAIL** sur un thème particulier ;
- assister aux **CONFÉRENCES DE QUARTIER** (au moins une par an) pour vous informer de l'état des discussions et donner votre avis.

À QUOI ÇA SERT ?

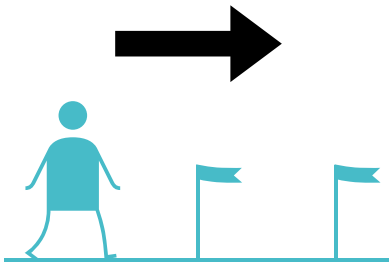
- à réaliser des projets communs pour le quartier, projets de proximité liés à la vie quotidienne ;
- à favoriser le dialogue entre les habitant·e·s et les autorités communales ;
- à expérimenter une démarche participative citoyenne.

QUELQUES EXEMPLES

Pour améliorer la vie quotidienne dans le quartier, voici quelques thèmes possibles :

- mobilité douce (à pied, à vélo) et transports publics ;
- aménagement de l'espace public et déchets ;
- logements et éclairage.

LES ÉTAPES

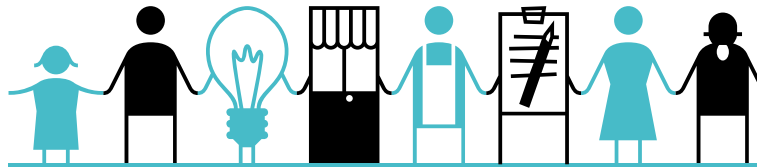


D'abord, il y a une première **CONFÉRENCE DE QUARTIER**, qui permet d'élire les personnes qui composeront la **COMMISSION DE QUARTIER**. Une **BALADE SAFARI À PIED** permet aussi de mieux découvrir son quartier, de le voir autrement et d'en discuter l'usage, avec ses qualités et ses défauts. Ce safari est organisé avec l'association Droit de Cité.

Un **DIAGNOSTIC PARTAGÉ** se dégage des discussions et sert de base commune à l'élaboration de propositions et projets appelés à recueillir l'adhésion. Chaque **GROUPE DE TRAVAIL** se réunit plusieurs fois, sous forme d'atelier avec des habitant·e·s pour parler d'un thème (mobilité, place de jeux, etc.). Des personnes ressources extérieures peuvent apporter des informations ou des réflexions supplémentaires.

Les groupes de travail transmettent leurs idées à la commission de quartier qui en fait la synthèse, les présente à la Municipalité et se met au travail pour les réaliser. La **FEUILLE DE ROUTE** est le fil rouge de la mise en œuvre des projets.

LEXIQUE



CONFÉRENCE DE QUARTIER

Espace d'information et de dialogue ouvert à toutes et à tous. On y désigne les membres de la commission de quartier parmi les habitant·e·s, commerçant·e·s et membres des associations. Se réunit une fois l'an.

COMMISSION DE QUARTIER

Formé des délégué·e·s du quartier et de collaborateurs·trices de l'administration, ce groupe mène la démarche dans le quartier, organise les groupes de travail et priorise les projets de la feuille de route.

GROUPE DE TRAVAIL

Ouverts à toutes et à tous, selon les thèmes définis par la commission de quartier, ces ateliers servent à trouver et à débattre avec des experts des pistes de solutions aux problèmes du quartier.

FEUILLE DE ROUTE

Véritable programme d'actions, adopté par la commission de quartier et transmis ensuite à la Municipalité.